

République Démocratique du Congo
ORDRE DES PHARMACIENS
Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991
CONSEIL NATIONAL



Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991



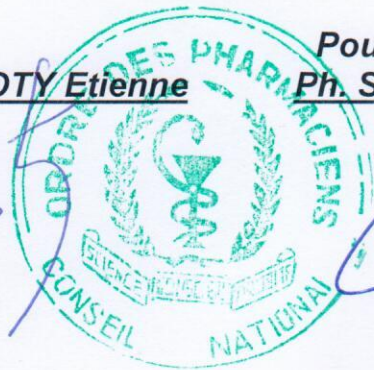
COMMUNIQUE N° CNOP/BCN/007/PN/BNH/2016

Le Bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens demande à tous les Pharmaciens étrangers œuvrant en République Démocratique du Congo dans les secteurs (publics, privés, confessionnels, associatifs, organismes internationaux) de se manifester à ses bureaux sis 78, avenue de la victoire dans la commune de Kasavubu (réf : place Kimpwanza) au plus tard le 30 Octobre 2016.

Fait à Kinshasa, le 06 OCT 2016

Ph. TUNGUNGA MASCOTY Etienne

Secrétaire
CNOP 0659/02



Pour le Président National Ph. Sébastien NZENGO NVELO

Vice-président
CNOP 0174/79

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo
Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org

Email: ordrepharmrdc@gmail.com - contact@ordredespharmaciens-rdc.org

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558.